

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
12/03/2019

Dossier complet le :
12/03/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0087

1. Intitulé du projet

TRAVAUX DE RECHARGEMENT DES PLAGES DE L'ANSE DES SABLETTES SUITE A LA TEMPETE ADRIAN

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte Inondations, Aménagements et Gestion de l'Eau Maralpin

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 1 3 9 7 0 0 0 1 8

Forme juridique

Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13. Travaux de rechargement de plage	Tous travaux de rechargement de plage. Projet soumis à déclaration IOTA pour la rubrique 4.1.3.0 - 3° b) Dragage et rejet en milieu marin dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau N1, et dont le volume est compris entre 500 et 500 000 m3

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à effectuer un rechargement des plages de l'anse nord des Sablettes, qui est en érosion, afin de retrouver une largeur de plage proche de son profil équilibre, correspondant à environ 20 m sur un linéaire de 200 m (cf. schéma de la zone à recharger en Annexe 4).

Les matériaux qui seront utilisés sont des sables marins qui seront dragués dans les zones d'accumulation des petits fonds de l'anse des Sablettes (2000-3000m3). Le volume à draguer sera précisé par un nouveau levés topo-bathymétriques qui sera réalisé avant les travaux, et permettra d'estimer plus précisément les conséquences de la tempête Adrian sur le trait de côte et les petits fonds.

La durée des travaux est estimée à 7 semaines.

4.2 Objectifs du projet

Les plages de Menton constituent une façade côtière d'intérêt majeur pour la ville. L'anse des Sablettes offre une activité balnéaire diversifiée à l'année (baignade, restauration, base de voile, aviron, plongée...). L'anse Nord est essentiellement constituée des concessions privées, proposant transat, restauration et services de plages. L'activité est intense en été mais souffre de la diminution de la plage conséquence de l'érosion qu'elle subit.

La tempête ADRIAN a touché le littoral mentonnais dans la nuit du 29 au 30 octobre 2018. Cette tempête a créé des dommages sur le littoral. Il a été observé un recul de la plage dans l'anse Nord des Sablettes. Suite à cet événement, des travaux d'urgences sont envisagés avant la saison balnéaire 2019 sur ce secteur, afin de retrouver la largeur de plage initiale d'environ 20 m.

A noter que cette opération de rechargement s'inscrit dans un projet plus global de protection du littoral de Menton des assauts de la mer et du phénomène d'érosion. Une demande d'autorisation environnementale accompagnée d'une étude d'impact sera déposée courant 2019 pour la réalisation de ce projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de rechargement seront réalisés au printemps 2019 avant le début de la saison balnéaire.

Le sable nécessaire sera prélevé dans les petits fonds de l'anse des Sablettes, entre -1,5 et -4,5 m NGF, où l'évolution de la bathymétrie entre 2015 et 2018 indique une accumulation (volume entre 2000 et 3000 m³).

L'extraction des matériaux se fera soit :

- par dragage mécanique à l'aide d'une pelle sur barge, avec reprise puis dépôt des sables sur les plages à recharger ;
- avec une drague aspiratrice et refoulement du mélange eau-sédiment via une canalisation sur la plage publique à l'extrémité nord de l'anse, dans un casier constitué de merlons de sable permettant la décantation des sables et l'évacuation des eaux de ressuyage par surverse ;
- par aspiration et post-traitement par solution hydro-cyclonique, avec une installation de chantier sur le stade Rondelli (option plutôt privilégiée du fait des surfaces disponibles limiter pour le ressuyage, qui permettra de contrôler les MES rejetées).

Les sables ressuyés seront ensuite régalez, à l'aide d'une pelle mécanique, sur un linéaire d'environ 200 m dans la partie nord de l'anse, afin de retrouver une largeur de plage sèche minimum de 20 m. La cote d'arase de la plage retenue est de 1,6 m NGF, correspondant au niveau actuel levé en 2018 dans la partie Sud de la plage qui est plutôt en accrétion.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue des travaux, la plage élargie permettra d'améliorer les conditions d'accueil des activités balnéaires pour la saison estivale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à déclaration loi sur l'eau avec évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Zone à recharger : - longueur : - largeur :	200 ml 20 ml
Zone d'extraction des sables: - surface :	environ 4 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Menton
Plages de l'anse des Sablettes

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 30' 38" _ Lat. 43° 46' 53" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF marine « la Sainte-Dévote et les Scuglietti » est située à plus de 1,2 km au large du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Menton est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des Alpes maritimes a été mis à la consultation du public jusqu'au 10 décembre 2018.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Menton est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements de terrain et de séisme approuvé le 14 février 2001. L'aire d'étude se situe en zone « non exposée », c'est-à-dire soumise à un aléa faible ou négligeable et ne fait l'objet d'aucune contrainte particulière. L'établissement d'un PPR Incendies de forêts est prescrit (AP du 16/07/96).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre du site inscrit "Littoral de Nice à Menton", qui englobe toute la commune de Menton.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de la zone spéciale de conservation FR9301995 «Cap Martin» au titre de la directive Habitats.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est l'Oliveira du Pian et ses abords, à plus de 300 mètres au Nord-Est du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste à recharger une plage qui est en érosion. Les sables utilisés proviennent des zones d'accumulation dans les petits fonds marins de l'anse Nord des Sablettes, qui seront extraits par dragage. Le volume total nécessaire pour ce rechargement est estimé à 2000-3000m ³ . Il s'agit de sables fins non contaminés et peu envasés (cf. Analyses de sédiments en Annexe 7).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de dragage et de rechargement vont générer une augmentation de la turbidité de l'eau dans l'anse des Sablettes. Ces opérations vont provoquer la perturbation temporaire de l'habitat sableux et des organismes qui y vivent. La présence de cymodocée a été relevée dans l'anse (cf. cartographie des biocénoses en Annexe 8). Les dragages n'empiéteront pas sur les taches de cymodocées les plus proches, mais elles seront soumises à une élévation temporaire et locale de la turbidité et une hypersédimentation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Herbier à posidonies (1120) le plus proche est situé dans la baie de Garavan, à 100 m minimum du projet. Il ne sera pas impacté par le projet qui aura un impact localisé dans l'anse Nord des Sablettes sur la turbidité. Le projet se trouve sur l'habitat Banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110), et il aura un impact local et temporaire sur celui-ci. Le projet ne remettra pas en question l'équilibre de ces habitats.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les plages des Sablettes sont concernées par le risque submersion, et soumises à un aléa faible à moyen avec la prise en compte du changement climatique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sables qui seront déposés sur la plage ne comportent pas de contaminants (chimique et bactériologique), et ne sont donc pas susceptibles de générer des risques sanitaires pour les usagers. Des mesures seront mises en place pour éviter les pollutions accidentelles et diffuses potentiellement générées par le chantier. Les plages des Sablettes font l'objet de contrôles sanitaires de la qualité des eaux de baignade. La plage Ouest est classée en 2018 en Excellente qualité et la plage Est en Bonne qualité.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de chantiers seront amenés sur site par la route, puis ne circuleront que sur la plage et la zone d'installation de chantier pendant la durée des travaux. Ces déplacements ne généreront pas de trafic supplémentaire significatif.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les engins de chantier (pelle mécanique, drague...) sont susceptibles de générer du bruit. Les travaux ne se feront que de jour et en semaine afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains les plus proches.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les sables dragués, bien qu'ils comportent peu de fractions fines (moins de 15% de fraction <63µm), pourront dégager une légère odeur de matière organique pendant la phase de ressuyage.</p> <p>Les engins de chantier généreront des gaz d'échappement. Les travaux étant réalisés en extérieur il n'y aura pas de nuisance olfactive significative au delà des plages.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux ne nécessitent pas d'intervention susceptibles d'engendrer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux se feront en journée uniquement.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les engins de chantier (moyens nautique, drague, pelle mécanique, essorage des sables) généreront des rejets atmosphériques temporaires.</p> <p>Le projet n'entraînera pas d'augmentation de trafic routier et donc d'émissions atmosphériques.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cas d'un dragage hydraulique, les matériaux extraits comporteront une part importante d'eau. Les eaux de ressuyage des sédiments feront l'objet d'une décantation ou d'une filtration avant rejet dans le milieu marin.</p> <p>De plus afin de limiter la dispersion des matières en suspension en mer, un suivi de la turbidité au niveau du point de surverse sera réalisé quotidiennement pendant toute la durée du chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux perturberont temporairement l'activité des concessions de plage au printemps (restauration et activités nautiques essentiellement), mais le projet vise à améliorer les conditions d'accueil des activités balnéaires pour la saison estivale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet connu au sein de l'aire d'étude, ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

Ce projet de rechargement aura potentiellement des impacts cumulés avec le projet plus global de protection du littoral de Menton en cours. Ces impacts seront traités dans l'évaluation environnementale de ce projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

cf. note détaillée en Annexe 9

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent projet concerne une opération unique et d'ampleur limitée (durée : 7 semaines, linéaire de plage : 200m, volume de sable : 2000-3000m³, pas d'apport par voie routière).

Il fait l'objet d'une déclaration IOTA, dans laquelle l'ensemble des enjeux et les modalités de réalisation du projet seront traités de façon précise (prise en compte des habitats et espèces marines, activités touristique et balnéaire, modalité d'extraction et de régalage des sables).

De plus, un projet de protection global du littoral de Menton est en cours et va faire l'objet d'un examen au cas par cas et d'une demande d'autorisation environnementale dans les prochains mois.

La réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît donc pas nécessaire pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Analyses physico-chimique des sédiments (avril 2018) Annexe 8 : Cartographie des biocénoses marines Annexe 9 : Mesures prévues pour éviter ou réduire les effets du projet Annexe 10 : Évaluation des incidences Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nice

le,

12 MARS 2019

Signature

Cyril MARRO
Directeur général des services
Syndicat Mixte Inondations, Aménagement
et Gestion de l'Eau

1905 JAN 5 1

ORANGE HILLS

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LIBRARY
AND
MUSEUM